

# **CONVOCAATION**

La Société de tir de Versoix tiendra, selon l'article 13 des statuts, sa

## **140<sup>ème</sup> Assemblée Générale ordinaire annuelle le jeudi 16 février 2023 à 20h00**

Salle communale Adrien Lachenal (salle du bas, côté Lausanne),  
Route de Saint-Loup 12 - 1290 VERSOIX. **Parking à disposition**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Procès-verbal de la 139e assemblée du 24 février 2022
2. Rapport du Président
3. Rapport du directeur Jeunes Tireurs
4. Rapport du directeur de tir section 300m
5. Rapport du directeur de tir section pistolet 50
6. Rapport du directeur de tir section pistolet 25m
7. Rapport du directeur de tir section pistolet PAC et Ecole de tir
8. Rapport du directeur de tir section petit-calibre
9. Rapport du directeur de tir section ball-trap
10. Rapport du responsable des tirs extérieurs
11. Approbation des différents rapports
12. Rapport du trésorier sur les comptes de la STV
13. Rapport des vérificateurs des comptes
14. Approbation des comptes de la STV
15. Prévisions budgétaires et commentaires éventuels
16. Election des vérificateurs des comptes
17. Propositions individuelles et divers
18. Remise des prix du Tir de l'Escalade 2022

Le procès-verbal de la 139e assemblée générale, ainsi que le bilan et les comptes de Pertes & Profits 2022 **ont consultable dès le 1<sup>er</sup> février jusqu'au 31 mars 2023 sur notre site internet [www.stv-versoix.ch](http://www.stv-versoix.ch)**

Le code de lecture figure sur votre convocation transmise par poste.

Toute proposition individuelle sera formulée par écrit et **devra parvenir** à l'adresse de la société avant le **27 janvier 2023**.

Le comité